



Succession d'une amie qui vient de décéder.

Par Visiteur

Bonjour,

Une amie, 60 ans, intime de vingt année vient de décéder, brutalement, à 800 km de là où je réside. N'ayant plus de parents, célibataire et sans descendance, et n'ayant pas pu organiser sa succession, sa soeur et son frère se retrouvent de fait, ses héritiers. Mais aucun liens. J'étais présente durant sa trop courte maladie, mais depuis son décès, sa soeur ne me répond plus par tel. Je lui ai demandé par mail de pouvoir récupérer ma correspondance (très) personnelle, entre la defunte et moi ; également que je puisse racheter ses effets personnels (livres, objets etc.), indépendamment de tout meuble et voiture (elle était locataire). Je suis sans réponse. Ils vont les vendre, c'est sur. Comment faire pour racheter. Connaître le notaire de la succession ?

Par Visiteur

Bonjour,

Une amie, 60 ans, intime de vingt année vient de décéder, brutalement, à 800 km de là où je réside. N'ayant plus de parents, célibataire et sans descendance, et n'ayant pas pu organiser sa succession, sa soeur et son frère se retrouvent de fait, ses héritiers. Mais aucun liens. J'étais présente durant sa trop courte maladie, mais depuis son décès, sa soeur ne me répond plus par tel. Je lui ai demandé par mail de pouvoir récupérer ma correspondance (très) personnelle, entre la defunte et moi ; également que je puisse racheter ses effets personnels (livres, objets etc.), indépendamment de tout meuble et voiture (elle était locataire). Je suis sans réponse. Ils vont les vendre, c'est sur. Comment faire pour racheter. Connaître le notaire de la succession ?

Malheureusement, n'ayant aucun lien de parenté avec la famille, vous ne disposez d'aucun pouvoir sur la succession, ni en ce qui concerne le rachat de certains de ses biens, ni en ce qui concerne vos lettres personnelles. Vous n'avez pas non plus le droit de connaître l'identité du notaire.

Ses frères et s?urs disposent de tous les pouvoirs. Ils ont le droit de vendre les biens de leur mère à l'acquéreur de leur choix, sans être tenu de vous conférer un quelconque droit de priorité.

Bref, la seule issue est de continuer à chercher à prendre contact avec la famille. Après tout, s'ils sont comme tous ces héritiers qui ne pensent qu'à l'argent que va leur laisser leur défunte s?ur, ils seront probablement intéressés par votre offre d'achat sur ses biens personnels.

Très cordialement.